

Retour sur une expérience de terrain : les nouveaux pôles urbains à Ouargla

Hammache Seddik

Docteur d'état en architecture et en urbanisme (Alger)

Résumé

Cet article retrace les contours d'une expérience de gestion de terrain réalisée dans le cadre de missions accomplies à la Direction de l'Urbanisme et de la Construction de Ouargla de 2008 à 2010 par l'auteur en tant que maître d'ouvrage et gestionnaire des instruments d'urbanisme. L'objectif n'est pas de présenter un bilan des réalisations mais de rendre compte de l'environnement dans lequel un certain nombre de grands projets ont pris naissance et d'aborder quelques points forts qui ont orienté le développement de la ville d'Ouargla et qui ont contribué au processus de sa transformation. La question de l'extension urbaine, les nouveaux pôles urbains de développement, la typologie de l'habitat, et enfin les récentes prescriptions urbaines applicables aux constructions dans les wilayas du Sud font l'objet de cette contribution.

Mots clés : villes sahariennes, Ouargla, politiques publiques, développement urbain, nouveaux pôles urbains, architecture

L'occasion du colloque de Ouargla « mutations de la ville saharienne » est saisie ici pour retracer les contours d'une expérience de gestion de terrain réalisée dans le cadre de missions accomplies à la Direction de l'Urbanisme et de la Construction de Ouargla de 2008 à 2010 en tant que maître d'ouvrage et gestionnaire des instruments d'urbanisme. Evidemment l'objectif n'est pas de présenter un bilan des réalisations, il ne serait que partiel et partial. Le but est de rendre compte de l'environnement dans lequel un certain nombre de grands projets ont pris naissance et d'aborder quelques points forts qui ont orienté le développement de la ville et qui ont contribué au processus de sa transformation. La question de l'extension urbaine de la ville de Ouargla, les nouveaux pôles urbains de développement, la typologie de l'habitat, et enfin les récentes prescriptions urbaines applicables aux constructions dans les wilayas du Sud font l'objet de cette contribution. Cette communication se veut un prétexte au débat avec les universitaires sur la gestion et la « fabrique » de l'habitat, de la ville et particulièrement de la de la ville dans les wilayas du Sud.

La question de l'extension urbaine de la ville d'Ouargla

En matière d'urbanisme, dès la mise en vigueur de la loi 90 /29 en 1990, la wilaya a été progressivement dotée d'instruments d'urbanisme et, à l'instar des autres wilayas¹, les communes ont été couvertes par des outils réglementaires de gestion de leurs territoires. Dès 2004, la croissance urbaine rapide de la ville d'Ouargla, a rendu caduque le premier plan d'urbanisme approuvé en 1998, c'est-à-dire, les dispositions et projections du PDAU 1998 n'ont pu servir que pour un temps très court. La conurbation urbaine qui s'est imposée de fait entre Ouargla et Rouiss et a dicté l'évidence de grouper l'avenir urbain des deux communes en un seul PDAU intercommunal. C'est dans un cadre de pénurie foncière dans laquelle est confrontée l'extension de la ville d'Ouargla que la révision du plan d'urbanisme fut engagée en 2004 englobant dans le périmètre de l'étude la commune limitrophe de Rouiss et. En 2008, la révision de l'étude étant encore en cours, l'option fondamentale revue reposait sur trois points forts.

Le premier point est en rapport avec la problématique de l'urbanisation de la cuvette d'Ouargla et de l'incidence néfaste de continuer ce processus. Il était impératif de limiter l'extension urbaine dans la cuvette et de reporter la croissance à tout prix vers les hauteurs de la ville et sur les plateaux environnants d'El Khafdji, de Bamendil où l'agglomération de Sidi Khouiled. En termes de raisonnement, ils 'agissait de revenir simplement à un dispositif spatial ancestral qui historiquement a calé d'une manière judicieuse les ksour, la palmeraie et les écoulements des eaux.

L'excessive urbanisation de la palmeraie et des points bas de la ville a dérangé l'ordre naturel et il a fallu réaliser en priorité absolue des travaux hydrauliques titanesques et extrêmement coûteux comme réponse à un problème fondamental de remontée des eaux et d'assainissement dans l'agglomération. Pour sauvegarder le fonctionnement de la ville, il a fallu l'éventrer et l'étripper presque rue par rue. Ainsi l'espace central de l'agglomération a été disséqué et meurtri, occasionnant de longues périodes de désagrément et de paralysie du centre-ville. Pour que la ville puisse fonctionner correctement, il fallut recourir à des solutions lourdes en terme d'intervention et de consentir à des investissements financiers colossaux. Revoilà donc «l'ordre de l'eau »dont on ne peut pas faire l'impasse lorsque sa problématique n'est pas prise en charge à sa juste valeur. Hier, l'eau et le Ksar, aujourd'hui l'eau et la ville, ce sujet séculaire ne doit pas être appréhendé avec mépris ni par l'urbanisme, ni par les acteurs de la ville.

Le deuxième point consiste à préserver la palmeraie prise en étau par les agglomérations d'Ouargla et d'Ain Beida. Il fallait donc contenir le développement de l'agglomération de Ain Beida vers l'Ouest et celle de Ouargla vers l'Est, afin d'éviter que l'espace tampon que constitue la palmeraie ne soit pas une « réserve foncière » phagocytée de part et d'autre à plus au moins long terme par le béton. Il faut noter que l'espace de la palmeraie est agressé au quotidien par les dépôts de gravas et les constructions illicites.

Le troisième point est le réajustement de l'échelle du périmètre de l'étude. L'option de départ, en 2004, est de réviser le PDAU (Plan de Développement d'Architecture et d'urbanisme) inter communal Ouargla /Rouisset séparément des PDAU des communes limitrophes de Sidi Khouiled et de Ain Beida. Ce choix présente comme faiblesse principale de contenir les options de développement de la ville d'Ouargla uniquement dans les limites territoriales des deux communes. Les études de trois PDAU séparés occasionneraient un déficit de vision globale de l'aménagement et de l'urbanisme d'une ville de cette importance. Il apparaît clairement que l'avenir urbain d'un chef-lieu de wilaya

¹L'ensemble du territoire national est couvert par des instruments d'urbanisme ; en 2008 la DUC de wilaya d'Ouargla gérait 26 PDAU et 104 POS. Le financement des études ne se posait pas, par contre la disponibilité des compétences en matière d'urbanisme était une question réelle.

d'une telle importance englobe au moins l'échelle du territoire des quatre communes (Ouargla, Sidi Khouiled, Rouisset, Ain Beida). Le préalable d'un PDAU intercommunal est déterminant. L'idée générale serait de reconfigurer le développement urbain, économique et social de la ville d'Ouargla, en véritable capitale régionale. La vision reposerait nécessairement sur un système polycentrique et sur un rééquilibrage du territoire régional englobant l'agglomération mère et les communes périphériques. Des aléas de différents ordres (administratifs, financiers, techniques,...) ont entravé l'aboutissement et la finalisation de cette option de révision du PDAU engagée en 2004. Réinscription et réajustements contractuels ont été nécessaires. Aujourd'hui les études sont de nouveau en cours d'élaboration.

L'Urba Sétif chargé de la révision du PDAU intercommunal, qui a accumulé une certaine expérience dans les études d'urbanisme, reste un BET classique qui ne dispose pas d'un savoir aigu en rapport avec le défi d'établir un plan d'urbanisme hors des scénarios stéréotypés des PDAU et POS habituellement réalisés. On peut constater, sans trop se tromper qu'un PDAU d'une ville saharienne ne diffère guère de celui d'une ville du Nord du Pays. D'un PDAU à un autre, les études (ou révisions) se succèdent et les mêmes stéréotypes sont appliqués, les mêmes réflexes méthodologiques et schémas sont reconduits. L'effort de production d'instruments adaptés devant réglementer et assujettir la forme urbaine au «local» reste la principale faiblesse réglementaire des plans d'urbanisme, à Ouargla comme dans les autres villes sahariennes.

Nouveaux pôles de développement urbain

Mais en attendant les interminables études d'urbanisme, il était impératif de prendre en charge en temps réel le lancement du programme sectoriel de développement de la wilaya. Les projets publics individualisés devaient être lancés, la pression de la demande sociale (en logements, écoles, infrastructures,...) n'attendant pas et il appartenait aux directions techniques concernées de trouver les solutions immédiates aux choix de terrains, aux études et autres exigences de mise en œuvre. Convaincu par l'option qu'il faut absolument sursoir à l'extension urbaine dans la cuvette, la croissance de la ville est alors canalisée sur la localité d'El Khafdji dont un premier noyau d'habitat a pris forme dès les années 1980, il sera consolidé par l'implantation d'un important programme de structures universitaires et d'équipements collectifs. La disponibilité foncière aidant, les programmes d'habitat se relayent par vagues successives. Les instruments réglementaires (Pos KC, Pos KD, etc.) suivent le rythme de mise en œuvre des opérations sectorielles et communales. L'objectif est de répondre à la demande et d'offrir un cadre de vie aux habitants en mettant à leur disposition les éléments nécessaires à la vie courante en ville.

Si à l'Ouest de la ville de Ouargla, les nouvelles extensions urbaines d'envergures s'affirment sur le site d'El Khafdji, où se dessine le nouveau pôle urbain sensé soulager le surpoids pondéral de la ville-mère ; à l'Est, l'agglomération de Sidi Khouiled, prend forme, d'une manière moins prononcée, en pôle résidentiel secondaire. On peut noter, par exemple, que l'entrée de la ville de Sidi Khouiled est fortement structurée par les réalisations impulsées par les pouvoirs publics (logements collectifs, siège de l'APC, Bibliothèque etc.), tandis que les constructions privées situées sur la deuxième partie de l'axe matrice, (habitat individuel et habitat rural), forment un conglomérat de constructions plus au moins achevées, donnant ainsi un coup d'arrêt aux séquences d'espaces publics de l'axe central naissant de la ville. Plus autonome par son statut de chef-lieu de Daïra et de commune, la ville de Sidi Khouiled, reste liée à l'agglomération mère d'Ouargla par sa proximité et par son rôle de banlieue résidentielle.

Au cœur du centre-ville d'Ouargla il y a lieu d'évoquer le cas problématique de la zone d'activité. Située à l'origine à proximité de la ville mère, elle se retrouve en plein tissu urbain à la suite des extensions urbaines. Evidemment les structures existantes et leurs activités n'étaient pas compatibles avec la ville (dépôts, entreprises, établissements industriels, etc.) d'où leur nécessaire reconversion. Rebaptisée «en zone d'équipement», elle a servi de point de focalisation des équipements de service et de point de réception des sièges de l'administration publique. Si la reconversion de la zone d'activité en zone urbaine est inévitable, le choix de réserver les terrains uniquement aux équipements et services est moins pertinent, eu égard à la mixité urbaine attendue. Finalement, un véritable projet urbains 'imposerait pour permettre la transformation de la zone d'activité en zone urbaine. Le préalable d'un organisme aménageur pour gérer et accompagner les interventions est nécessaire pour la réussite d'un tel projet urbain.

Trois sites d'extension et de fixation des programmes d'habitat ont été retenus à partir d'un choix raisonné avec l'idée de circonscrire l'urbanisation hors de l'agglomération mère .Il faut rappeler que durant le plan quinquennal 2004/2009, des financements considérables ont été réalisés pour la construction des logements, des équipements publics et dans l'amélioration des espaces publics. Les opérations individualisées n'attendent pas, elles ont dicté le recours à des choix urbanistiques qui prennent en compte à la fois la nécessité de l'action immédiate, pour les projets inscrits, mais en même temps, il fallait que ces choix cadrent avec les études et ne remettent pas en cause les principales options de révision du plan d'urbanisme. Couvrir une demande du foncier à court terme, conjuguer les impératifs du présent et une vision à long terme et intégrer le tout dans un processus de projection logique est un exercice périlleux et délicat, parsemé d'erreurs possibles, mais dont le pari méritait d'être relevé.

Typologies d'habitat et la question du « local »

L'effort de production de logements est indéniable, les livraisons ont atteint les 3000 logements à fin 2009², mais en ce qui concerne leurs typologies, le constat effectué à l'échelle de l'urbanisme se répète encore à l'échelle de l'architecture, notamment la faible adaptation au «local».

Les inévitables « plans de masse » en série impriment un paysage monotone et stéréotypé à l'espace résidentiel. La laideur des façades est tantôt camouflée par un jeu naïf de dessins géométriques, parfois dissimulée derrière des motifs locaux. Les inutiles murs pignons, induits de la production en série, sont maquillés par un jeu de peinture ou d'éphémères dessins en trompe l'œil, qui ne trompe l'œil de personne. Il s'agit ici de programmes publics (habitat collectif , équipements)fortement impulsés par l'Etat, soutenus et portés par les entreprises privées et les promoteurs locaux mais qui répondaient le plus souvent à l'impératif « de construire vite et à coût réduit ».La dynamique locale constatée n'est pas accompagnée par le souci d'une recherche d'une certaine identité liée au contexte d'intervention.

Le bâtiment type « tout terrain »³ est multiplié autant de fois que nécessaire sur un seul site (par 50, 100, voire 1000).« L'adaptation du site aux plans types »en est désormais la règle. Toutefois il faut noter une certaine inclinaison typologique dans les derniers projets réalisés. Si durant les années 1980 le bâtiment R+4« tout terrain »est reproduit sans complexes d'une manière intégrale, on assiste

² Livraison logements urbains et ruraux, tout segment confondu à l'échelle de la wilaya, c'est une performance locale en terme de livraison, aspects notés lors des Bilans MHU de 2009.

³ Immeuble R+4, constitué de deux appartements par niveau (F2, F3 ou F4) desservi par une cage d'escalier commune et dont le RDC est prévu selon les cas, soit à l'habitation soit au commerce. L'immeuble est pourvu de deux pignons aveugles latéraux pour un éventuel assemblage, les habitations conçues selon des ratios stricts bénéficient d'une double orientation pour l'air et la lumière.

aujourd'hui à un « lifting du modèle » : moins d'empilement des logements en hauteur, options de logements en « semi collectif » ou nappes horizontales de logements individuels, organisation en pseudo ilots de trois niveaux et saupoudrage des façades par des motifs décoratifs locaux.

La construction individuelle privée n'a rien à envier à l'habitat collectif, elle est emprisonnée dans le même « moule national ». D'Alger à Tindouf, de Tlemcen à Annaba, la question de la typologie du logis semble résolue : emprise au sol maximum de la surface de la parcelle, garages au RDC, habitations aux étages et terrasses accessible laissant apparaître des poteaux en attentes d'une future élévation.

Les façades sont également portées par le même moule esthétique : saillies des planchers, balcons prolongeant les pièces d'habitation, démesure des hauteurs des garages, revêtements extérieurs non finis ou grossièrement sur chargés. Les fers forgés aux balcons, les claustras aux murs d'acrotère, les pergolas aux terrasses et çà et là quelques bizarreries géométriques de toiture en pente couronnent les constructions. A cette panoplie, il faut rajouter les inévitables paraboles clouées sur les façades et les saillies des climatiseurs individuels, pourtant si faciles à dissimuler.

Ces gros cubes, morceaux de bravoures généralement auto construits, conçus, avec ou sans plan d'architecture, taillés pratiquement dans le même gabarit, accolés les uns aux autres ou séparés par des vides étroits et inutilisables, forment, finalement, une certaine unicité globale.

Initiatives publiques ou privées, les habitations se ressemblent toutes à travers le territoire national. C'est à croire que la construction aujourd'hui transcende l'histoire, la géographie, le climat et la nature du lieu. Le cadre urbain, l'environnement de vie offert aux citoyens restent médiocres, du fait de la précipitation (la dictature de l'urgence), du manque d'expertise, de pensée créatrice et d'intégration. Les résultats ne sont pas à la hauteur des investissements consentis.

Constructions en quête de contenu

Cette uniformité et ce caractère pathologique qui accompagnent le processus de construction d'Alger à Tamanrasset, traduisent à juste titre une série d'interrogations. Pour les uns cela s'apparente à une volonté légitime de modernité qui se traduit sur l'espace d'une manière un peu naïve par l'emprunt de signes de la modernité et d'un modernisme de mauvais gout. Pour d'autres, c'est une quête de repères culturels estompés que l'on veut réaffirmer avec force par une surcharge décorative arabisante. Pour certains, les maigres ressources de financement n'ont pas permis une finition adéquate et un achèvement de leurs habitations.

En tout état de cause, ce mélange chaotique ne serait que le reflet d'un malaise économique, social et culturel que l'espace construit sait si bien transcrire. Une crise latente de l'organisation du cadre de vie est perceptible et les nouveaux types bâtis et les langages architecturaux expriment si bien l'expression ce malaise.

L'espace « normé » et stéréotypé des programmes planifiés offre peu de possibilités, de flexibilités aux activités et aux diverses manifestations quotidiennes. L'habitant, porteur d'usages, est obligé de se conformer à l'usage « prescrit par la distribution du plan ». Il doit apprendre à vivre dans la « cellule type » et en même temps vivre son patrimoine d'habitudes culturelles : l'intimité de la vie familiale, le refus du vis-à-vis, les habitudes culinaires, la culture citadine ou rurale. Les transformations abusives opérées sur les façades des bâtiments publics à peine réalisés sont des signes forts d'inadéquation et de malaise.

La transgression de l'espace, pour certains, est l'expression légitime d'une « correction culturelle » pour l'adapter au mieux au patrimoine d'habitudes et au mode de vie mais, cette transgression déforme l'harmonie des façades dont la conservation est d'utilité publique. Publiques ou privées, les façades sont soumises à l'ordonnancement du domaine public et leur rôle dans la valorisation de l'espace public n'est pas discutable⁴.

Le contenu syntaxique de l'expression architecturale est ballotté entre la référence à la tradition et à celle de la modernité. Le réflexe de certains serait de retourner aux référents spatiaux et esthétiques liés à un modèle considéré comme traditionnel et de s'interroger sur l'opportunité de les traduire ou de les reproduire. Faut-il franchement privilégier les modèles portant les traits de la modernité dans une société encore acquise à certaines pratiques de vie traditionnelle ? La modernité dans ce cas ne serait-elle pas qu'un « habit » ? Et inversement, la tradition ne risque-t-elle pas alors d'être réduite à une valeur refuge ? Une valeur accrochée à un temps révolu ? Une ligne intermédiaire comme démarche serait de traduire la tradition d'habiter dans la modernité. Dans ce cas c'est le difficile exercice de la « réinterprétation » que certains tentent d'expérimenter.

Peu de professionnels, à travers leurs projets, se sont intéressés avec pertinence à la récupération des valeurs locales dans les normes de l'habitat. Le facteur culturel et local dans les constructions modernes émerge peu du milieu professionnel. Le couple antinomique tradition/modernité semble plus « porté » par les habitants qui eux-mêmes le traduisent d'une manière brute et brutale à travers une synthèse maladroite et naïve dans l'auto-construction spontanée. L'échec, plus moins consommé, de la ligne technico administrative des standards et ratios, mais aussi celle de l'imitation et du mimétisme, ouvre la voie à de nouvelles perspectives sur lesquelles doit s'engager la réflexion. Les bouleversements des modes de vie des habitants et de leurs représentations sociales ont défini des besoins nouveaux. La conception architecturale aujourd'hui doit inclure d'une côté une réflexion fondamentale sur les valeurs et les pratiques traditionnelles de l'espace encore ancrées et véhiculées par la société ; de l'autre une prise en compte des aspirations de la société à la modernité et au progrès. Ne faut-il pas rétablir dans les constructions nouvelles les pratiques sociales qui perdurent encore, mais condamnées par un ensemble de conjonctures (l'urgence, la forte demande, la crise du logement,...), l'interférence des modèles modernistes et la perte de la conscience spontanée ?

Aujourd'hui la construction est en quête d'identité et d'architectures, la ville algérienne est en quête d'urbanité et d'urbanisme, la problématique de l'ancrage des récentes constructions dans le patrimoine des valeurs véhiculées par la société reste posée.

Nouvelles prescriptions réglementaires aux constructions dans les wilayas du sud

Les différents programmes pour le développement des wilayas du Sud ont induit une croissance urbaine et des changements profonds au niveau des localités. La réalisation durant ces dernières décennies, a été marquée par des modèles imposés par une approche différente. La production architecturale de ces ouvrages s'appuyait, essentiellement, sur des procédés de réalisation basés sur la standardisation des espaces (séjour, chambre, cuisine,...). Ainsi, les mêmes bâtiments réalisés au Nord se retrouvent au Sud, avec la même typologie en termes d'espaces, de traitements et des ouvertures au niveau de la façade (volume, forme, saillie, couleur, etc....).

⁴ HAMMACHE S « L'évolution du rapport espace public 'espace privé du logement : les espaces de transitions de l'habitation algéroise, in colloque « habiter la ville méditerranéenne, entre espace public et espace privé », École d'architecture Languedoc-Roussillon, Montpellier, 1998.

Face à cette situation, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un dispositif réglementaire en la forme d'un décret exécutif⁵ qui encadre, à la fois, la production du sol urbanisable, la formation et la transformation du cadre bâti de manière cohérente et adaptée à ces localités.

Le décret énonce les prescriptions urbanistiques, architecturales et techniques en matière de forme urbaine, d'organisation des sols et de densité des constructions. Il vise, à travers les prescriptions générales qui lui sont annexées, à définir les conditions de prise en charge des spécificités des zones concernées et à renforcer les pratiques traditionnelles en termes d'occupation de l'espace et de production d'un environnement offrant, à la fois, protection et confort. Il réglemente aussi l'aspect extérieur des constructions (enveloppes et ouvertures, clôtures) ainsi que des règles de sécurité et de stabilisation des constructions.

Ce nouveau texte présente la particularité de s'imposer aux instruments d'urbanisme et concerne tout projet d'aménagement et d'urbanisme et toute construction appelée à être réalisée dans les 10 wilayas de sud (Adrar, Béchar, Tamanrasset, Illizi, Tindouf, El Oued, Ouargla, Ghardaïa, Laghouat et Biskra) à l'exception de leurs chefs-lieux.

Il prescrit à chaque commune d'établir et d'adopter, chacune en ce qui la concerne, un cahier des charges de prescriptions communes liées à leurs contextes et leurs particularités. Il ne s'agit pas d'un dispositif réglementaire fermé dont les prescriptions locales sont dictées par le haut mais un système ouvert à la participation des citoyens, aux comités de quartiers et aux associations locales. La rédaction et la mise en forme d'un cahier des charges de prescriptions urbaines, architecturales et constructives relève donc de la base; mais une fois avalisé par tous et approuvé par l'autorité compétente, le cahier de charge devient opposable aux tiers.

Eléments de conclusion

Construire avec le climat à Ouargla ou Bechar n'est pas une nouvelle donnée que l'habitant doit réapprendre, mais les réalités des dispositifs spatiaux et constructifs sont autres que ceux transcrits par la tradition de construire. Les nouvelles typologies d'habitat dessinent de nouvelles silhouettes urbaines dans les villes sahariennes et impriment un nouveau cadre bâti bouleversant les modes de vie et les structures ancestrales. Il a fallu attendre plus de deux décennies après la promulgation de la loi sur l'urbanisme (1990) pour qu'un dispositif réglementaire spécifique soit mis en place. Ces prescriptions urbanistiques, architecturales et techniques applicables aux constructions dans les wilayas du sud, introduites depuis 2014 ont pour but de promouvoir une architecture et un urbanisme adaptés à l'environnement physique, social et économique. Ce décret se veut comme premier jalon pour fabriquer progressivement un habitat renouant avec les cultures locales et les spécificités régionales.

En guise de conclusion provisoire, la maladie de la ville, de l'urbanisme et de l'architecture incombe-t-elle aux seuls maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage qui ont « marché dans la combine » de la répétition, de la copie, de la facilité et de l'attrait du « prêt à construire »? L'échec des modèles officiels, le faible rendement constaté des instruments réglementaires nécessitent un approfondissement analytique sur les décalages entre espace, société et institutions urbaines.

Rupture des codes, absence de repères, quête légitime de la modernité, souci d'enracinement, n'est-ce pas là des éléments symptomatiques d'une crise des types bâtis? L'expression d'une société en crise? Ou une situation typique d'une société en transition? Dans ce cas les besoins et les goûts de la population évoluent vite et les normes techniques avec les besoins se conjuguent le plus souvent

⁵Décret exécutif n°14/27 du 01 février 2014 portant sur les « prescriptions urbanistiques, architecturales et techniques applicables aux constructions dans les wilayas du sud »

avec un point d'interrogation. Comme le constate si bien Guy Burger avec inquiétude « L'architecture et l'urbanisme peinent à concevoir un projet de ville à la hauteur de la civilisation urbaine d'aujourd'hui.»⁶

Que faut-il donc faire pour que l'expression« construire avec le climat soit une réalité tangible» ? Que faire pour que l'« habitat saharien », ne soit uniquement un slogan exhibé lors des manifestations scientifiques ?

Eléments Bibliographiques:

- BURGEL G. et HAMMACHE S. (codirection) (2003), Villes algériennes. *Villes en parallèle*. N° 36-37, 339 p., Université de Paris-Nanterre, décembre
- BURGEL, G, 2006, *La revanche des villes*, Hachette littératures, Paris
- HAMMACHE S., 2001, «Projets au Ksar de Timimoune», *Atelier commun*, EPAU/Université de Paris 4
- HAMMACHE, S, 2008, « Expériences de réhabilitation du Ksar de Ouargla » *in actes du séminaire internationale sur la gestion immobilière*, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, Alger, 10/11 juin.
- HAMMACHE S, 2014, « Constructions en mal d'architecture » *in vies de villes, n° 19, avril*
- HAMMACHE S., 2014, - « Architectures-en mal d'urbanisme » *in vies de villes, n°20, Mai*

⁶ Guy Burgel, « *La revanche des villes* », Hachette littératures, Paris, 2006, p.95.